



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SB/2009/3/Summary
27 mai 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Trentième session
Bonn, 1^{er}-10 juin 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Mise au point et transfert de technologies

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Trentième session
Bonn, 1^{er}-10 juin 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Mise au point et transfert de technologies

**Document relatif à une stratégie à long terme (après 2012), assortie
d'approches sectorielles, pour faciliter la mise au point,
le déploiement, la diffusion et le transfert de
technologies dans le cadre de la Convention**

Rapport du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies*

Résumé

On trouvera dans la présente note un résumé analytique du rapport ci-dessus, établi par le Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (FCCC/SB/2009/3).

* Le présent document a été soumis tardivement en raison des dates auxquelles le Groupe d'experts du transfert de technologies s'est réuni, à savoir les 13 et 14 mai 2009.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	1 – 10	3
A. Perspective à long terme et objectifs.....	1 – 3	3
B. Options envisageables pour intensifier la mise au point et le transfert de technologies.....	4 – 10	3

Résumé analytique

A. Perspective à long terme et objectifs

1. La mise au point, le déploiement et le transfert appropriés de technologies seront essentiels dans les efforts accomplis à l'échelle mondiale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer la vulnérabilité face aux effets néfastes des changements climatiques. L'innovation et la démonstration technologiques permettent de réduire les coûts, d'améliorer les résultats et d'accroître la disponibilité des technologies d'atténuation et d'adaptation, tandis que les programmes de déploiement et de diffusion permettent d'accroître les investissements dans ces technologies et l'utilisation de celles-ci dans l'ensemble des pays et régions. La coopération internationale dans le domaine technologique peut accélérer le rythme des innovations, accroître la portée de la démonstration et du déploiement et favoriser la diffusion des technologies et l'accès à celles-ci dans tous les pays.

2. Un programme de transfert de technologies solidement établi au titre de la Convention est nécessaire pour favoriser la transition vers un mode de développement induisant de faibles émissions et résilient face aux changements climatiques. Les contributions qu'un tel programme peut apporter à cette transition d'ici à 2030 sont récapitulées ci-après:

- a) Une **multiplication** des programmes de recherche, développement et démonstration (R-D et D) publics et privés, débouchant sur de nouvelles technologies, des **baisses spectaculaires des coûts** et une **amélioration des résultats** obtenus au moyen des technologies d'atténuation et d'adaptation, ainsi qu'un renforcement des centres d'innovation, en particulier dans les pays en développement;
- b) Un **développement** des programmes de déploiement et de diffusion de technologies, parallèlement à celui des flux d'investissement du secteur privé, se traduisant par des investissements dans les technologies d'atténuation et d'adaptation de par le monde dont le montant pourrait atteindre **mille milliards de dollars des États-Unis par an**;
- c) Des moyens technologiques et des capacités institutionnelles renforcés et des contextes plus favorables, de sorte que tous les pays en développement puissent pérenniser les activités de mise au point, de déploiement et de diffusion de technologies menées dans un cadre de coopération.

3. Pour obtenir les résultats ci-dessus, trois objectifs sont envisagés:

- a) **Accélérer l'innovation** dans le domaine des technologies d'atténuation et d'adaptation sans risque pour l'environnement et peu coûteuses dans l'ensemble des pays et régions;
- b) **Intensifier le déploiement** des technologies d'atténuation et d'adaptation sans risque pour l'environnement et peu coûteuses, en particulier dans les pays en développement;
- c) **Accélérer la diffusion** des technologies d'atténuation et d'adaptation sans risque pour l'environnement et peu coûteuses, en particulier dans les pays en développement.

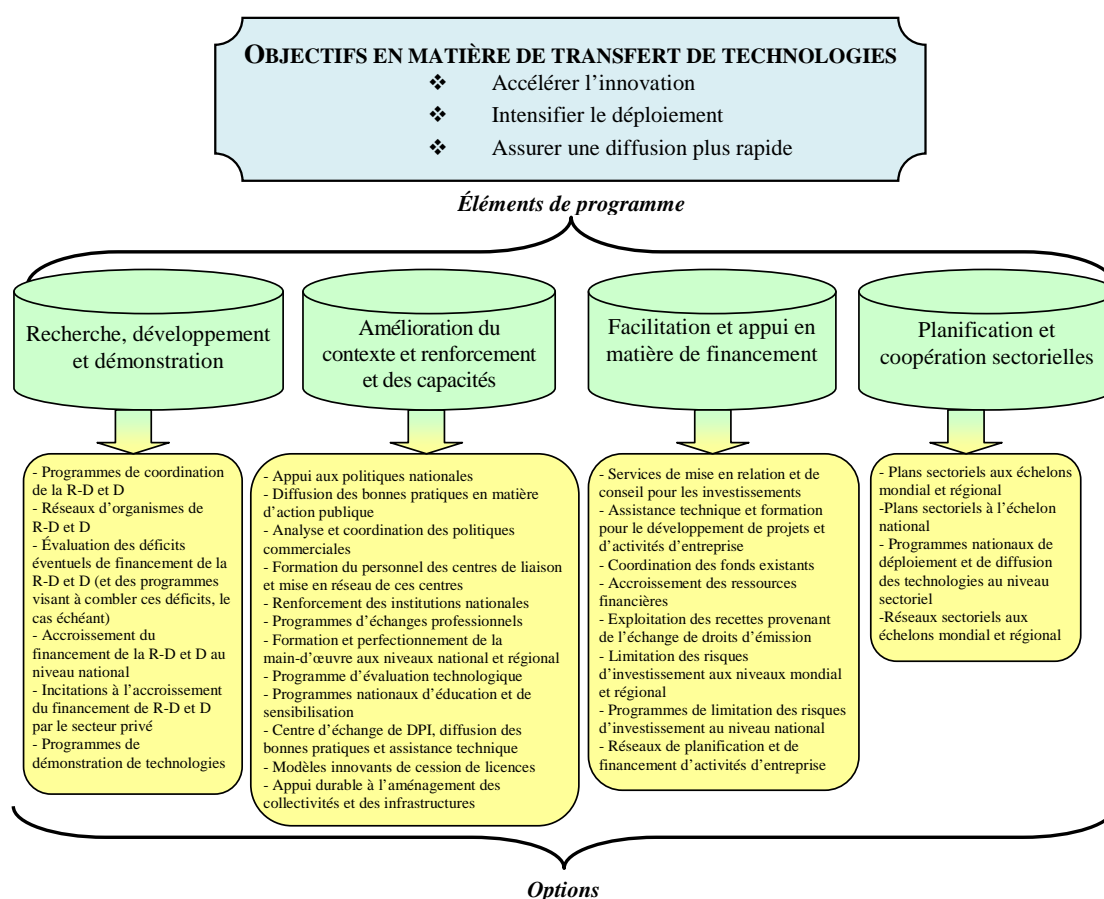
B. Options envisageables pour intensifier la mise au point et le transfert de technologies

4. Le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) a établi ce document afin de fournir une évaluation technique des options envisageables pour intensifier la mise au point, le déploiement et la diffusion de technologies d'atténuation et d'adaptation. Pour cela, il a examiné en détail diverses options

de renforcement de la coopération technologique en s'appuyant sur les publications et les propositions des Parties à la Convention. Il a ensuite cerné et évalué ces options pour les trois principales phases du cycle de vie des technologies, à savoir la recherche et la mise au point de technologies innovantes, la démonstration et le déploiement de technologies ayant pratiquement atteint le stade commercial et la diffusion de technologies commerciales existantes. Ces options sont présentées en détail dans le rapport en question et les documents de travail¹.

5. Dans ce rapport, les options associées aux trois principales phases du cycle de vie des technologies sont regroupées dans quatre éléments de programme distincts, ce qui fournit l'ébauche d'un cadre en vue d'une mise en œuvre intégrée. Il convient de noter que ces éléments sont à considérer comme des variantes qui peuvent être combinées et modifiées de diverses façons. La figure 1 présente les quatre éléments de programme et les principales options se rattachant à chacun d'entre eux.

Figure 1. Objectifs, éléments de programme et options envisageables pour une stratégie intégrée en matière de transfert de technologies dans le cadre de la Convention

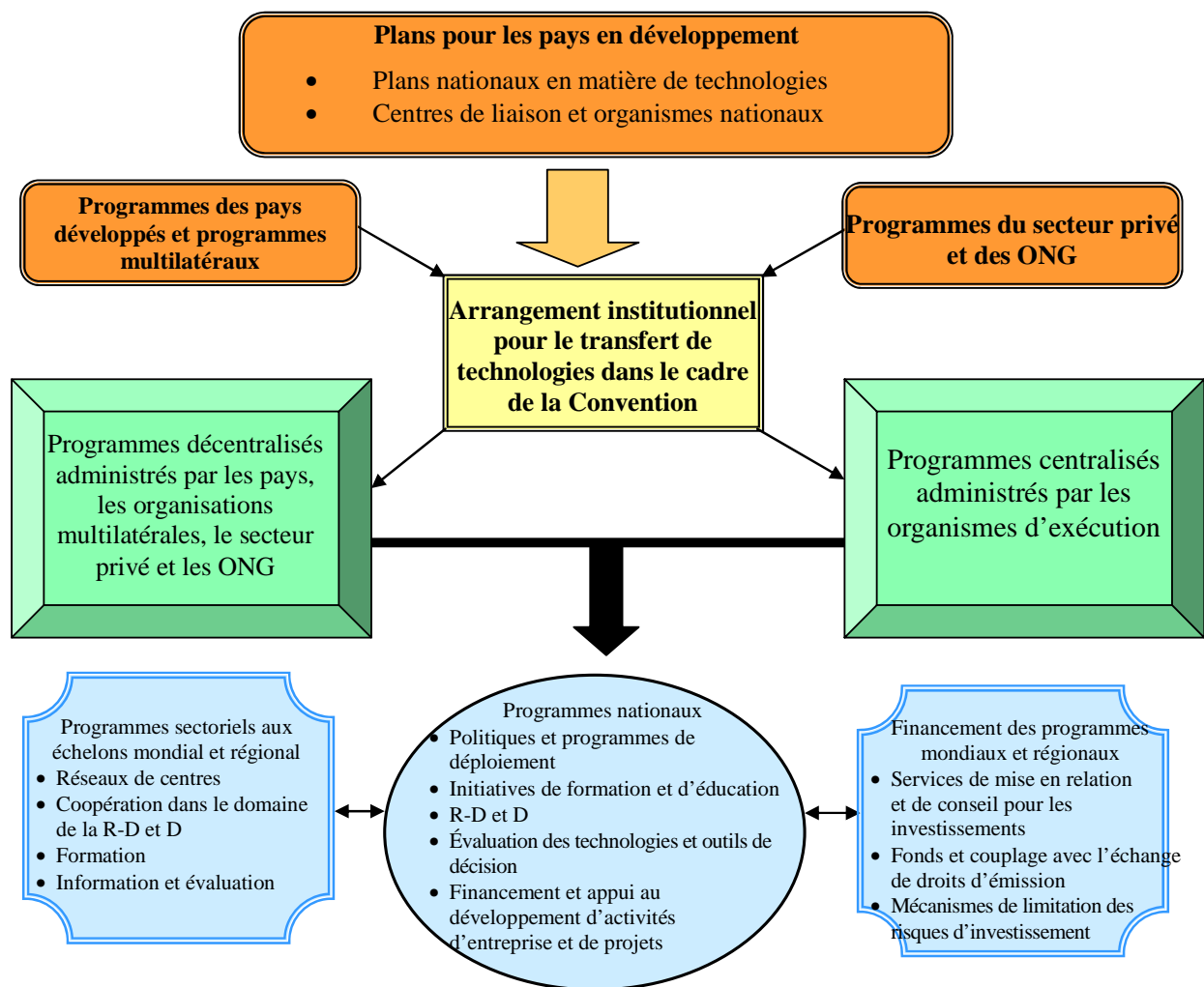


Abréviations: DPI = droits de propriété intellectuelle; R-D et D = recherche, développement et démonstration.

¹ Trois documents de travail ont été établis pour que le GETT puisse procéder à un débat interne sur l'identification et l'évaluation des moyens efficaces pour intensifier la diffusion et le transfert des technologies d'atténuation et d'adaptation existantes, accélérer le déploiement et l'expérimentation des technologies d'atténuation et d'adaptation et accélérer la recherche et la mise au point de nouvelles technologies dans ces domaines.

6. Le rapport expose les options qui peuvent être mises en œuvre pour ces quatre éléments en précisant pour chacun l'ampleur des ressources, les effets escomptés et la faisabilité. Il met également en avant des exemples d'indicateurs de résultats pertinents.
7. La mise en œuvre des options retenues par les Parties parmi l'éventail de celles présentées dans le rapport produira les meilleurs résultats si elle est menée de façon cohérente et coordonnée. Le rapport présente les deux facettes complémentaires d'un cadre opérationnel complet, à savoir les approches fonctionnelles et les arrangements administratifs. Un cadre pleinement opérationnel combinerait l'arrangement administratif et l'approche fonctionnelle retenus par les Parties. La figure 2 présente un exemple de cadre opérationnel de ce genre. Dans le rapport, les cadres de mise en œuvre ne sont pas tous passés en revue; il existe d'autres approches qui méritent d'être prises en considération.
8. Le rapport présente quatre options en matière d'organisation fonctionnelle, chacune privilégiant un mécanisme de transfert de technologies. Les démarches appliquées à cet égard mettent l'accent sur les plans et programmes nationaux, les activités sectorielles, des éléments du programme de transfert de technologies ou certaines initiatives découlant de ces éléments.
9. Dans le cadre d'un plan ou programme national, les priorités des pays en développement sur le plan technologique seraient le principal facteur qui déterminerait l'ampleur des programmes de transfert de technologies et ceux-ci seraient mis en œuvre principalement à l'échelon national avec l'appui d'initiatives mondiales et régionales. Dans le cadre d'une approche sectorielle, la mise en œuvre des programmes serait organisée et menée en fonction des caractéristiques du secteur économique considéré (énergie, agriculture ou industrie, par exemple) aux niveaux mondial, régional et national. Si un élément du programme de transfert de technologies au titre de la Convention constitue le cadre de mise en œuvre, celle-ci dépendra de l'aspect qui aura été choisi, par exemple parmi les quatre analyses dans le rapport (R-D et D, contexte, financement et programmes sectoriels). Il est également possible de mettre en place une structure qui privilégie certaines initiatives majeures censées être les plus stimulantes pour le transfert de technologies. On ferait ainsi porter tous les efforts sur des programmes déterminés (plans et programmes nationaux, réseaux sectoriels, aide au financement ou partenariats pour la démonstration de technologies, par exemple), au lieu de fournir un appui global, l'aide devenant en quelque sorte dynamique et modulable avec le temps.
10. Trois options sont également proposées s'agissant des arrangements administratifs: centralisation, décentralisation et solution hybride. Dans un cadre centralisé, les programmes sont financés, gérés et exécutés par un petit nombre d'organismes au moyen d'une structure commune. Dans un cadre décentralisé, les tâches d'exécution et d'appui sont réparties entre un grand nombre d'organismes divers menant des activités aux échelons mondial, régional et national. Des éléments d'un cadre centralisé et/ou décentralisé peuvent aussi être combinés dans une structure hybride, avec un organisme unique qui coordonne les programmes, leur mise en œuvre se faisant de façon centralisée pour ceux qu'il est préférable de rattacher à une structure commune et de façon décentralisée pour ceux qui appellent des approches variées.

Figure 2. Exemple de cadre opérationnel combinant un arrangement administratif et une approche fonctionnelle



Abréviations: ONG = organisation non gouvernementale; R-D et D = recherche, développement et démonstration.
